

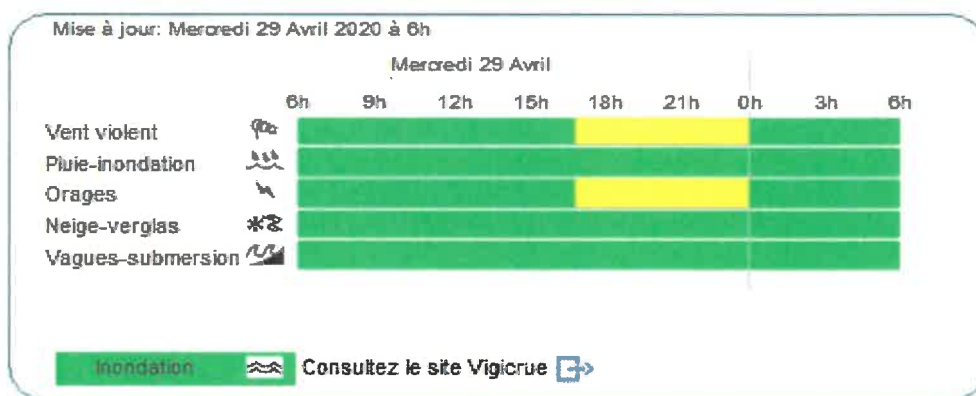
ALERTE METEOROLOGIQUE **JAUNE ORAGE, VENT VIOLENT** susceptible de passer en orange pour le vent violent,

DESTINATAIRES : listing toutes mairies n° 10 et services opérateurs n° 12

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo.

29 - FINISTERE



- 1) **Phénomène VENT VIOLENT** : Vent localement assez fort, d'Ouest, en fin de matinée ; et de Sud-Ouest en fin d'après-midi. Rafales pouvant atteindre 70-90 km/h voire 100km/h en début de soirée.
- 2) **Phénomène ORAGE** : Avant l'aube, le temps devient orageux, et les averses peuvent alors être accompagnées de grêle.

Nouvelle aggravation pluvio-orageuse et venteuse demain avec un coup de vent très probable et des chutes de grésil

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :

[Cf le bulletin de Météo France \(horaires des périodes à risques par phénomène\)](#)

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ De prendre toutes mesures de prévention des risques :
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population des phénomènes météorologiques prévus et des conseils de comportement
 - Alerter les gestionnaires de campings à risque et prendre les mesures appropriées,
 - Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
 - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
 - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ✓ De consulter régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :
 - METEO : www.meteofrance.com
 - sur les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données/accéder au catalogue/prévisions océanographiques/vagues : hauteur significative et direction de la mer)
 - ainsi que les conditions de circulation : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 29 avril 2020 à 11h00

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le chef du pôle planification



Sophie LE MAILLOT